

Avril 2017

n°234

**Compte-rendu
de la réunion du
4 avril 2017**

Flash communal

Grammond

Présents :

- Patrice CARTERON (Maire)
- Jean-Marc GANDIN (Adjoint)
- Maurice FULCHIRON (Adjoint)
- Bruno GREGOIRE (Adjoint)
- Karen BONNIER
- Solange POULAT
- Séverine VILLEMAGNE
- Olivier BONNEFOY
- Marina VILLARD
- Isabelle PONCET
- Xavier GRANJON
- Emmanuel ROUSSET
- Gérard THIZY
- Didier THELISSON
- Danielle POULAT

▪ **Situation financière de la commune :**

Avant de procéder à l'approbation des comptes administratifs, des comptes de gestion et des budgets primitifs, le Maire présente le bilan financier 2016 établi par la trésorière. La baisse de la dotation forfaitaire (dotation de l'Etat) entraîne un recul des recettes de fonctionnement de 3,4% mais des économies importantes surtout sur les postes d'entretien et de réparation (déneigement, bâtiments) ont permis également un recul de 6% des dépenses de fonctionnement.

Pour financer les travaux de la Rue de la Passementerie et la Rue de la Victoire la commune a dû puiser dans ses réserves qui restent cependant à un bon niveau puisqu'elles permettent de couvrir plus de 6 mois de charges de fonctionnement réelles.

▪ **Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2016:**

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs établis par le Maire qui sont identiques aux comptes de gestion établis par Mme Berthollet, receveur municipal.

▪ **Vote des budgets primitifs 2017 :**

CCAS : Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à 3.595 €

LOTISSEMENT : Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à 182.915,92 €

Les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à 199.956,39 €

EAU ET ASSAINISSEMENT : Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à 129.374,93 €

Les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à 222.994,38 €

COMMUNE : Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à 512.992,00 €

Les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à 609.172,00€

▪ **Point sur le projet multi service :**

Le Maire informe le Conseil municipal de la réception de la notification d'une subvention de 6.000 € par le FISAC pour l'aménagement du multiservice au rez-de-chaussée de la maison communale.

Puis le débat se poursuit sur le fait que divers clivages sont en cours au sein de la population sur la réalisation de ce projet, les membres du Conseil Municipal font remonter tous les arguments qui leur ont été rapportés qu'ils soient positifs ou négatifs. Suite à cette discussion, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à voter à bulletin secret, pour ou contre, la réalisation de ce projet : 15 votes POUR permettent de réaffirmer la volonté du Conseil Municipal de créer ce service d'intérêt général et de proximité.

▪ **Renouvellement convention broyeur :**

Le Conseil décide de renouveler la convention avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais pour la mise à disposition gratuite d'un broyeur de déchets verts qui permet de limiter la quantité de déchets verts amenée en déchèterie.

▪ **Bâtiments communaux :**

- Toiture du gymnase : Jean-Marc Gandin annonce que l'ouverture des plis a eu lieu le matin même, la phase de négociation est en cours pour obtenir le meilleur prix. Il précise que la commune est obligée de réaliser un diagnostic amiante avant travaux.

- Accessibilité : Plusieurs entreprises ont été consultées pour la fourniture de produits destinés à la mise aux normes des escaliers des bâtiments communaux. C'est l'entreprise Paul qui a fourni l'offre la plus intéressante pour un montant de 2.717,44 € H.T. La pose de ces identifications sera réalisée par les employés communaux.

- Eclairage stade de foot : Les études de sols ont été réalisées, les travaux devraient suivre.

Avril 2017

n°234

Informations diverses

✓ Recensement militaire :

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **mai 2001**, doivent se présenter en Mairie, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents, dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans.

✓ Secrétariat de mairie:

Il sera fermé pour cause de formation **le jeudi 11, le vendredi 12, le jeudi 18 et le vendredi 19 mai**.
Il sera également fermé pour cause de congés le **vendredi 26 mai**.

✓ Rappel : Opération nettoyage de la campagne de notre commune :

Cette opération de nettoyage de la campagne aura lieu **le samedi 13 mai de 8h30 à 12h** et elle aura pour but de ramasser les déchets disséminés ici et là au hasard de la nature.

Le rdv est donné à 8h30 vers le mille-club et un casse-croûte sera offert à la fin de la matinée.

Pour une meilleure organisation, si vous souhaitez participer à cette opération, nous vous invitons à vous faire connaître en mairie ou par téléphone au 04 77 20 87 38 ou par mail à mairie-grammond@wanadoo.fr et si au cours de vos balades ou randonnées, vous avez repéré des endroits à nettoyer, n'hésitez pas également à nous le faire savoir.

✓ Urgent : Recherche animateur

Le pôle jeunes recherche **un animateur BAFA ayant le permis de conduire** (déplacement en mini bus) pour animer le camp ado qui aura lieu **les 5, 6 et 7 juillet 2017**. Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître auprès de Lauriane au 06 32 03 50 83 ou à polejeunemarcenodgrammond@outlook.fr.

✓ Inscription des enfants à l'école pour la rentrée 2017-2018 :

Les inscriptions des nouveaux élèves pour la rentrée prochaine se feront à l'école :

- Les **vendredis 5 et 12 mai** de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 15h45

Les documents nécessaires :

- le livret de famille
- le carnet de santé (vaccins obligatoires à jour)

Si ces dates ne vous conviennent pas, merci de prendre RDV avec Anne Thizy, directrice de l'école, au **04 77 20 74 26**

✓ Rappel : Collecte des gros cartons :

Pour rappel, un point de collecte des gros cartons d'emballage est à votre disposition dans l'ancien bac à sel près du cimetière.

Vous pouvez déposer, dans ce point de collecte, **tous les gros cartons démontés et mis à plat** et ils ne doivent en aucun cas être mis dans ou à côté des bacs de tri (sacs jaunes). Sinon, vous pouvez également les emmener directement en déchèterie.

